

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Session                    ordinaire []                    spéciale [ ]                    ajournée [ ]  
tenue le :                    7 mai 2012  
à laquelle étaient présents :  
Le maire :    Monsieur Gaston Caron                    []  
et les conseillers suivants :  
                  Madame Colette Sirois,                    []                    Monsieur Mario Morin,                    [ ]  
                  Monsieur Émilien Rioux,                    [ ]                    Monsieur Gérald Dubé,                    []  
                  Madame Julie Gagnon,                    []                    Monsieur Jean-Pierre Ouellet,                    []

tous formant quorum, sous la présidence du maire.

Madame Mireille Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **R.S. 058-2012    HYDRO-QUÉBEC : RÉOLUTION CONTRE COMPTEUR POLLUANT**

**CONSIDERANT QUE** l'installation des compteurs dits «intelligents» qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

**CONSIDERANT QUE** les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérigènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés;

**CONSIDERANT QU'**Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs 6 fois par année, ni les avantages que pourrait représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

**CONSIDERANT QUE** le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

Il est proposé par Gérald Dubé, appuyé par Colette Sirois,  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

**QUE NOUS DEMANDIONS AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC :**

- 1) Qu'il impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;
- 2) Qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électropollution ;
- 3) Qu'il exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences déjà installé par un compteur n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de refuser l'installation de tout compteur émetteur de radiofréquences sur sa propriété.

Adoptée

Copie certifiée conforme  
Ce 9<sup>ième</sup> jour du mois de mai 2012

\_\_\_\_\_  
(signé)  
Gaston Caron, maire

\_\_\_\_\_  
(signée)  
Mireille Plourde  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

c.c. Régie de l'énergie  
Hydro-Québec  
Monsieur Drouin, Coalition québécoise contre la pollution électro-magnétique et contre l'installation de ces compteurs émetteurs d'ondes